

La revue de l'AIFRIS soutient le développement scientifique, pédagogique, professionnel et le rayonnement international du travail social et de l'intervention sociale. Dans une approche interdisciplinaire et multiréférentielle, elle articule les savoirs des acteurs de ce champ professionnel et académique : formateurs, chercheurs, professionnels et publics. Elle propose un espace de production international pour promouvoir les recherches, les expériences pédagogiques et les pratiques professionnelles, dans un contexte d'analyse des transformations socioéconomiques et culturelles contemporaines. Conformément à la finalité du travail social et du développement social, cette revue souhaite participer à renforcer les droits sociaux fondamentaux, la posture démocratique et la reconnaissance, la transmission et la co-construction des pratiques et des savoirs du travail social.

Vous avez bien voulu participer au numéro de notre revue *ECRIRE LE SOCIAL*. Revue diffusée de manière permanente, illimitée et gratuitement en ligne. Ce contrat permettra d'établir notre accord nous permettant de publier et de reproduire à nos frais, risques et périls, votre texte, tel qu'il figure dans le manuscrit définitif en notre possession et après accord définitif, sous toutes formes, en toutes langues et en tous pays, par tout procédé et sur tous supports numériques actuels ou futurs et sur tout réseau de communication au public actuel ou futur.

Les supports numériques comprennent notamment tout support actuel ou futur permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des informations numérisées et de consulter cet ouvrage, hors ligne et en ligne, par le biais d'une connexion informatique distante et/ou locale. Les réseaux numériques comprennent notamment l'Internet, les Intranet/Extranet, et tout autre système de communication destiné aux téléphones mobiles et aux assistants personnels ou tout autre procédé de transmission de données existant ou à venir.

Contrat d'édition (Cession de droits à titre gratuit)

Entre, radical a une part :
Et l'éditeur de la revue <i>ECRIRE LE SOCIAL</i> , représentée par Madame Joëlle Libois, Directrice de publication et Présidente de l'AIFRIS.
Il a été convenu ce qui suit :
Article 1- Apport de l'auteur L'auteur, qui accepte pour lui-même et ses ayants droit, cède à l'éditeur, à titre exclusif et gratuit, dans les termes des dispositions énoncées, le droit d'exploiter ses droits patrimoniaux, sous toutes formes et en toutes langues, sur l'article de sa composition qui a pour titre :
(Numéro 1-2018)

Article 2- Apport de l'éditeur

Entre l'auteur d'une nart :

De son côté, l'éditeur s'emploiera, grâce à la diffusion en ligne de sa revue numérique sur Cairn.info (portail de sciences humaines et sociales de langue française) à lui procurer les conditions favorables à son exploitation sous toutes ses formes.

Article 3- Étendue de la cession et durée de la cession

La présente cession, à titre exclusif et gratuit, est consentie pour avoir effet en tous lieux, pour tous les pays et toutes les langues, et pour tout le temps que durera la propriété littéraire de l'auteur et de ses ayants droit, d'après les législations tant française qu'étrangères et les conventions internationales, actuelles ou futures. L'article indiqué supra intégré dans la revue *ECRIRE LE SOCIAL* sera en ligne de manière permanente et illimitée.

L'auteur garantit à l'éditeur la jouissance du droit cédé contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques. Il déclare notamment que son œuvre est entièrement originale, qu'elle n'a fait l'objet d'aucun contrat d'édition encore valable et qu'elle ne contient aucun emprunt à une autre œuvre, de quelque nature que ce soit, susceptible d'engager la responsabilité de l'éditeur.

L'auteur conserve par ailleurs l'entière propriété littéraire de son texte, qu'il ne peut cependant pas publier dans un autre contexte dans un délai de 2 ans. L'auteur qui prendra l'initiative de republier son article sur un autre support, en informera l'éditeur AIFRIS et indiquera pour cette nouvelle publication les références de l'édition originale dans ECRIRE LE SOCIAL n°1 de la revue de l'AIFRIS.

Article 4- Remise de l'article

Le document fourni par l'auteur est remis à l'éditeur sous forme de fichier Word pour qu'il effectue toutes les corrections nécessaires pour le maquettage de la revue. Le document initial restera la propriété de l'éditeur. L'auteur déclare en conserver un double et dégage l'éditeur de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou destruction du document remis.

Article 5- Rémunération de l'auteur

L'auteur renonce à toute forme de rémunération liée à la publication de son œuvre dans la revue électronique « ECRIRE LE SOCIAL ».

Article 6- Ayants droit

Le présent contrat, dans son intégralité engage les héritiers et tous ayants droit de l'auteur.

Article 7 - Attribution de compétence

Pour tout litige les deux parties s'engagent à rechercher prioritairement un règlement à l'amiable par tout moyen mis à disposition par le droit français. En cas de non résolution du litige il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents de Besançon.

Si cet accord recueille votre assentiment, vous voudrez bien en retourner un exemplaire complété et revêtu de votre signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord » soit par courriel à ecrirelesocial@aifris.eu, soit par courrier à AIFRIS 1, rue Alfred de Vigny 25000 Besançon – France -

La création d'un compte sur notre site https://aifris.eu est indispensable pour les opérations de dépôt et notamment pour vous adresser la revue numérique à laquelle vous avez participé.

Fait à Besançon, en double exemplaire, le 5 novembre 2018

Lu et approuvé, L'auteur(e) de l'article

La Directrice de publication Présidente de l'AIFRIS Joëlle Libois

All for